

CHSCT du 11Mai 2020

Réunion d'urgence , sous forme d'audio conférence

Etaient présents pour la partie administration :

M Claude Girault, Directeur des Finances Publiques .

M. Hubert Girard ,

Mme Marie-Pierre Le Flao,

Mme Isabelle Jouinot,

M. JérômeCauliez,

M. Didier Vermersch,

M. Stéphane Gaucher,

M. Philippe Royer, M. Olivier Staff, le Dr De Pauw, Mme Sylvie Heroguer (secrétaire animatrice du CHSCT) Mme Van De Walle (assistante-sociale) et M. Olivier Wintrebert (ISST)

ordre du jour :

- Reprise progressive d'activités
- Question diverses

La reprise officielle est prévue le 12 Mai, selon 4 principes qui sont
la sécurité sanitaire ,
la reprise progressive
un échange et dialogue
une adaptation

Un PRA sera décliné localement en fonction du contexte et pourra faire l'objet d'un échange avec le préfet

1- Le cadre de travail sera adapté pour protéger les agents

pour ce faire des masques vont être récupérés auprès de la préfecture à destination , dans un premier temps des agents au contact du public, les plaques de plexiglass pour équiper les accueils sont arrivées ainsi qu'un stock de lingettes désinfectantes, un flacon de gel poussoir sera disponible dans les accueils

Une plaquette récapitulative sera envoyé par mail à tous les agents,

Les horaires de travail et de présence dans les services pourront continuer à être adaptés et la mise en place de rotations au sein des équipes sera autorisée afin de réguler le nombre d'agents présents dans les locaux, mais aussi d'éviter les heures d'affluence dans les transports en commun.

Les conditions d'accueil du public sont adaptées au contexte sanitaire actuel.

l'accueil des usagers se fera par téléphone, courriel ou e-contact. L'accueil physique doit être réservé à des cas particuliers ne pouvant être traités autrement, et uniquement sur rendez-vous et dans le respect des règles sanitaires.

2-différenciée et progressive :

-le télétravail reste privilégié et la reprise en présentiel n'est concevable que dans le respect des consignes de distanciation et de protection des agents avec respect des gestes barrières

-les agents qui ne peuvent ni travailler à distance , ni se rendre sur leur lieu de travail ainsi que ceux astreints à garder leurs enfants du fait de la fermeture des écoles ou crèches bénéficient d'une autorisation d'absence mais 2 cas sont à distinguer :

1°: avant le 1er juin: les parents qui ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école bien qu'ils en aient la possibilité, seront placés en ASA Garde d'Enfants

.2°: après le 1er juin: les parents qui ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école malgré la possibilité devront prendre des congés.

-les agents les plus fragiles et ceux qui sont malades continuent à faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi par le médecin de prévention

3 / Un dispositif distinguant 3 niveaux de priorités dans la relance des missions

priorité 1 correspond pour l'essentiel aux missions exercées dans le plan de continuation d'activité et qui se poursuivent au-delà du 11 mai ;

priorité 2 à des missions essentielles dont la reprise est à privilégier à compter du 11 mai, dans la mesure des moyens disponibles ;

priorité 3 correspond aux activités pouvant reprendre le 11 mai si les moyens le permettent ou plus tard, selon un calendrier qui sera précisé dans les semaines et mois à venir, et qui sera différent selon les activités.

4 / Un dialogue social maintenu à tous les niveaux

Les contacts réguliers avec les représentants des personnels vont se poursuivre

Le dialogue social au niveau local permettra en

particulier de présenter aux organisations syndicales la déclinaison du PRA , et de manière générale, durant la période de reprise, les instances de dialogue social pourront être réunies, en fonction des conditions de sécurité mises en place, soit en présentiel, soit en audioconférence, soit de manière dématérialisée.

Restaurant administratif

Une réouverture du restaurant administratif aux extérieurs n'est pas envisagée actuellement

Elle est à l'étude pour les personnels sur Arras, Béthune, Montreuil et Saint Omer